

# 1. LOGO

L'image du Centre hospitalier universitaire vaudois, synthétisée par son logo est une marque: le CHUV est connu et reconnu au niveau local, national et international.

Elle est toujours représentée par sa partie image (acronyme) **a** et selon le contexte, le nom de l'institution en toutes lettres **b**.

Pour des raisons techniques et de lisibilité, la marque se décline également en noir **c** et en blanc **d**.



# 1.1.

## CONSTRUCTION

Le logo se construit sur la base d'un carré d'unité «u».

Le carré vert est de 4 unités de côté.

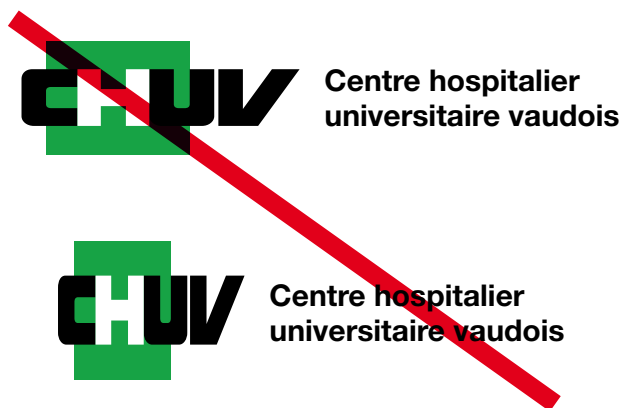
L'acronyme CHUV et le texte sur sa droite ont une hauteur de 2 unités.

L'espace séparant le texte de l'image est de 4 unités en partant du bord du carré vert.

La façon de présenter les proportions du logo du CHUV est fixée de façon impérative et innaltérable.

Taille minimale:  $4u = 75\text{mm}$

Taille recommandée:  $4u = 1\text{cm}$



# 1.2.

## ZONE DE PROTECTION

Aucun élément graphique (logo, pictogramme, texte, ...) ne peut perturber le logo dans la zone de protection représentée par le cadre pointillé bleu.

Seul est autorisé le complément d'adresse situé juste en dessous (cartes de visite et entêtes de lettre).



# 1.3.

## TYPOGRAPHIE

La police d'écriture appliquée dans le logo du CHUV est l'Helvetica Neue, LT 75 Bold.

Seule la première lettre du texte est en capitale.

Il ne sera admis aucune modification du type d'écriture, de la taille ou de sa casse.

Quand le carré du logo mesure 1cm, le texte est défini à 7.5/8.8pt.



Helvetica Neue, LT 75 Bold:

**abcdefghijklmnopqrstuvwxy  
ABCDEFGHIJKLMNQRSTU  
VWXYZ1234567890**



# 1.4.

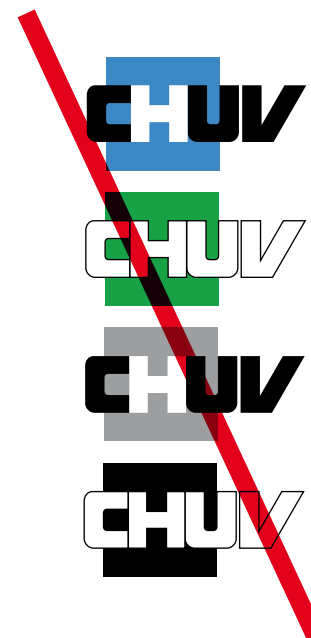
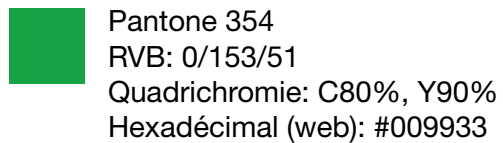
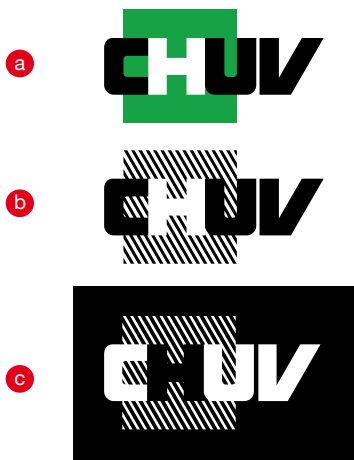
## COULEUR

Le logotype du CHUV se décline en couleur ou noir/blanc selon le contexte graphique ou technique (a, b et c).

Toute autre interprétation chromatique est formellement interdite.

Le vert est identique à celui des armoiries du canton de Vaud.

La version monochrome reproduit les hachures de l'écusson vaudois.



# 1.4.1.

## USAGES

Afin d'assurer une lisibilité et reconnaissance optimale, le logo vert ou noir doit s'asseoir sur un fond suffisamment clair

**a.**

De manière similaire, il est en blanc sur un fond foncé pour accentuer son contraste

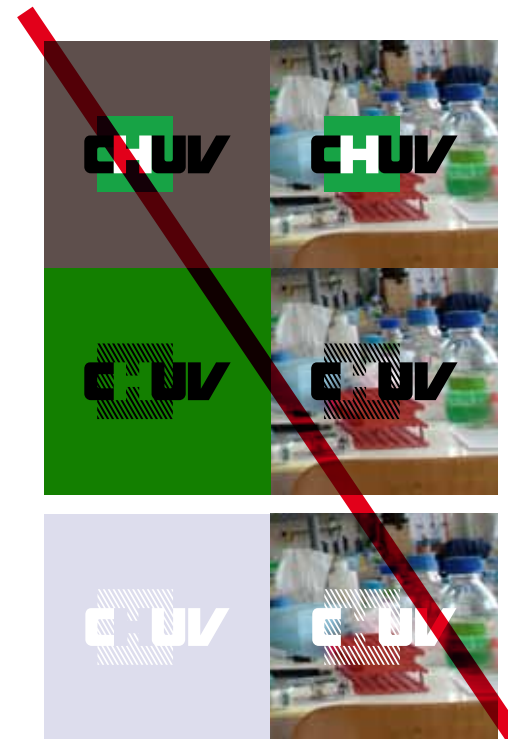
**b.**

Cette règle s'applique également au support sur lequel il est apposé (papier, textile, véhicule, ...)

**a.**



**b.**



# 1.5.

## DÉCLINAISONS






Les logos des autres entités (départements, services, pôles, unités, ...) sont définis en inscrivant en place et lieu du texte «Centre hospitalier vaudois» la mention des entités respectives **a**.

L'emplacement du texte est systématiquement maintenue sur la droite, sur une ou deux lignes.

Lorsque le texte n'occupe qu'une seule ligne, il est positionné sur la seconde ligne **b**.

La première lettre de l'entité et en capitale, les autres mots sont en minuscule **c**. Seule les acronymes sont entièrement en capitales **d**.

Le nombre de caractères ne doit pas excéder 35 signes par lignes (70 au total).

- a**  Nom du département, service, pôle ou unité sur deux lignes
-  Nom sur une ligne
- c**  Cardiomet
- d**  CEMCAV
- b**  Dpt des centres interdisciplinaires et logistique médicale

